

PFAS: LES « POLLUANTS ÉTERNELS » DANS LE VISEUR DES RÉGULATEURS ET INVESTISSEURS?



Léonie SEGALA
Stratégiste ESG



Li Jun CAO
Analyste Crédit & Durabilité



Sandrine ABITBOL
Gérante de portefeuille

L'OMNIPRÉSENCE DES PFAS : UN COCKTAIL TOXIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), souvent désignées comme « polluants éternels », sont **omniprésentes dans notre quotidien**. Nous les retrouvons dans une multitude de produits, allant des revêtements antiadhésifs de nos poêles aux textiles imperméables de nos vêtements, en passant par les emballages alimentaires et les mousses anti-incendie. Cette large utilisation résulte de leurs propriétés physico-chimiques remarquables : résistance à l'eau, à la graisse et à la chaleur. **Cependant leur persistance, qui en fait des produits très attractifs pour l'industrie, soulève de graves préoccupations sanitaires et environnementales.**

Les PFAS s'accumulent dans les sols, l'eau et les organismes vivants, y compris les êtres humains. Les organismes aquatiques sont particulièrement exposés, ce qui entraîne une concentration accrue dans la chaîne alimentaire, affectant particulièrement les poissons et les grands mammifères prédateurs. Ce processus de bioaccumulation expose les consommateurs finaux, y compris l'Homme, **à des concentrations de PFAS significativement plus élevées que celles initialement présentes dans l'environnement.**

En Europe, **environ 90 % des eaux souterraines sont contaminées par ces substances**, ce qui représente une menace directe pour la santé de millions de personnes. Des études scientifiques établissent des liens entre l'exposition aux PFAS et divers problèmes de santé, notamment des troubles hormonaux, des maladies cardiovasculaires, une atteinte du système immunitaire, et des risques accrus de certains cancers. Aujourd'hui, la contamination aux PFAS constitue **un enjeu majeur de santé publique**, qui commence à être pris en main par les législateurs ainsi que les instances judiciaires.

DE NOMBREUX LITIGES AUX ETATS-UNIS ET LE DURCISSEMENT DE LA RÉGLEMENTATION EN EUROPE : LA PRESSION MONTE SUR LES ENTREPRISES

L'impact des PFAS dépasse les sphères sanitaire et environnementale pour s'étendre aux domaines juridique et financier, augmentant ainsi la pression sur les entreprises européennes.

Nous avons observé **un nombre croissant de poursuites judiciaires aux Etats-Unis contre des entreprises pour contamination de l'eau potable par les PFAS**. Certains litiges, comme celui en Caroline du Sud, ont abouti à des règlements financiers records atteignant des milliards de dollars. Ces affaires médiatisées mettent en lumière la responsabilité des industriels dans la contamination environnementale et les conséquences financières qui en découlent. Face à la multiplication des scandales et à la pression de l'opinion publique, **la réglementation tend à se renforcer au niveau mondial.**

La Convention de Stockholm, un traité international visant à éliminer ou restreindre la production et l'utilisation de polluants organiques persistants, ajoute depuis 2009 des PFAS à sa liste, le dernier en date étant en 2022.

L'Union Européenne envisage d'interdire jusqu'à 10 000 substances contenant ces composés, tandis qu'en France, **une nouvelle réglementation votée en février 2025 interdit les PFAS dans les produits non-essentiels** (cosmétiques et textiles principalement) à partir de 2026. Cette nouvelle loi impose également des limites strictes pour la présence de PFAS dans l'eau potable, ainsi qu'un mécanisme pollueur-payeur, ce qui accroît la responsabilité des entreprises. Cette **pression réglementaire croissante oblige les entreprises européennes à repenser leurs pratiques**, à investir dans la recherche d'alternatives et à assumer les coûts liés à la décontamination.

IMPACTS SECTORIELS, LE DÉFI DE LA DÉPOLLUTION ET L'ENGAGEMENT D'OSTRUM AM

Le secteur chimique sera probablement le plus touché par la nouvelle législation française. De nombreuses entreprises sont déjà confrontées à de nouvelles controverses et subiront l'impact direct de la redevance de 100 € par 100 grammes de PFAS rejetés dans les eaux. D'autres secteurs, tels que l'alimentation, le textile et l'énergie, pourraient également faire face à des défis similaires si la législation se renforce. Dans ce contexte, Ostrum AM a mis en place un suivi rigoureux et une méthodologie spécifique pour évaluer les controverses liées aux PFAS, pouvant mener à l'exclusion de certains émetteurs de nos portefeuilles.

La dépollution des sites contaminés par les PFAS constitue un défi technique et financier majeur, mais elle offre aussi de nouvelles opportunités. **Les coûts de décontamination en Europe sont estimés entre 95 et 2 000 milliards d'euros sur 20 ans**, englobant le traitement des eaux souterraines et des déchets contaminés. Ce besoin croissant en dépollution crée un marché florissant pour les entreprises spécialisées dans les solutions de traitement des PFAS.

Ostrum AM s'engage dans la lutte contre cette pollution en participant à **la coalition IIHC (Investor Initiative on Hazardous Chemicals)**, qui regroupe des investisseurs représentant plus de 18 000 milliards de dollars d'actifs. Cette initiative vise à atténuer les impacts des produits chimiques dangereux et à engager avec les entreprises pour promouvoir des pratiques plus durables. Cet engagement s'inscrit dans notre démarche d'investisseur responsable, visant à réduire l'impact environnemental des entreprises et à promouvoir une économie plus respectueuse de la santé et de la planète. **En participant activement à ces initiatives, Ostrum AM contribue à accélérer la transition vers un avenir sans PFAS.**

MENTIONS LÉGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels et non professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Veillez lire attentivement le prospectus et le Document d'Information Clé avant d'investir. Si le fonds est enregistré dans votre juridiction, ces documents sont également disponibles gratuitement et dans la langue officielle du pays d'enregistrement sur le site Internet de Natixis Investment Managers (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents).

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents).

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société par actions simplifiée –SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International, Luxembourg BRANCH (Numéro d'immatriculation: B283713), 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International, Belgian BRANCH (Numéro d'immatriculation: 1006.931.462), Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

En Suisse : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl (Numéro d'immatriculation: CHE-114.271.882), Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les analyses, les opinions et certains des thèmes et processus mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur(s) référencé(s) à la date indiquée. Celles-ci, ainsi que les valeurs mobilières en portefeuille et les caractéristiques présentées, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Il n'y a aucune garantie que les développements se produiront comme cela peut être prévu dans ce matériel. Les analyses et opinions exprimées par des tiers externes sont indépendantes et ne reflètent pas nécessairement celles de Natixis Investment Managers. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis Investment Managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable.

Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros - RCS Paris: 329 450 738 - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009 - 43 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - www.im.natixis.com

